

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le 1<sup>er</sup> juillet de l'An Deux Mille Vingt et un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 25/06/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, MANNEVEAU Julie, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, CROM Florence.

Pouvoirs : STEFANUTTI Isabelle, pouvoirs à GRIJOL Christian  
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à LE MOIGNE Philippe  
LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à TILLIER Dominique  
TUPIN Hugues, pouvoirs à AUDURIER Philippe

Secrétaire de séance : MANNEVEAU Julie

**Délibération N°DE 68-2021**

**Objet : Parc d'activités de Kermenez – Vente du lot n°7**

**Rapporteur : Marc RAHER**

Par délibération du 11 juin 2020, le Conseil communautaire a donné son accord à la vente du lot n°7 du parc d'activités de Kermenez à Poullan sur Mer à une entreprise déjà installée sur notre territoire. Cette vente n'ayant pas été concrétisée, le lot n°7 est devenu libre à la vente.

Une demande d'acquisition de ce lot a été formulée récemment par Monsieur Jonathan GUILLEMOT auprès de Douarnenez Communauté. Monsieur Jonathan GUILLEMOT est le gérant de la SARL GUILLEMOT FERMETURES.

Ainsi il vous est proposé d'acter la vente de la parcelle cadastrée section ZI n°347 (1 077 m<sup>2</sup>) représentant le lot n°7 du parc d'activités de Kermenez, à la SARL GUILLEMOT FERMETURES représentée par Monsieur Jonathan GUILLEMOT, au prix de 12 551,29 € TTC dont 1 781,29 € de TVA sur marge.

**Vu l'avis favorable de la Commission aménagement et développement du 17 juin 2021**

**Vu l'avis favorable du bureau du 21 juin 2021,**

**Il est proposé :**

- **De donner son accord sur la vente du lot n°7 du parc d'activités de Kermenez selon les conditions sus-mentionnées à la SARL GUILLEMOT FERMETURES représentée par Monsieur Jonathan GUILLEMOT,**
- **D'autoriser le Président à signer les actes correspondants.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.**

**Fait et délibéré le 1<sup>er</sup> juillet 2021.**

**Le Président,  
Philippe AUDURIER**



REPUBLICQUE FRANCAISE  
DOUARNENEZ  
COMMUNAUTE